

# La Sidra

## DE LA SEMAINE



### BEHAR - BE'HOUKOTAÏ

Adapté d'un discours du Rabbi de Loubavitch

#### Behar

Sur la montagne du Sinaï, D.ieu communique à Moché les lois de l'année chabbatique : toutes les septièmes années, tout travail sur la terre doit être interrompu et ses produits rendus accessibles à tous, hommes et animaux.

Sept cycles chabbatiques sont suivis d'une cinquantième année : l'année du Jubilé au cours de laquelle, tout travail de la terre cesse, tous les serviteurs liés par contrat sont libérés et tous les états ancestraux de la Terre Sainte, qui ont été vendus, reviennent à leurs propriétaires originels.

Behar contient également des lois supplémentaires concernant la vente de terres et les interdictions de fraude et d'usure.

#### Be'hokotai

D.ieu promet que si le Peuple d'Israël observe Ses commandements, il jouira de prospérité matérielle et résidera en paix dans sa patrie. Mais Il donne également un avertissement sévère et le menace de l'exil, de la persécution et d'autres maux qui s'abattront sur lui s'il abandonne son alliance avec Lui. Toutefois, « même quand ils seront sur la terre de leurs ennemis, Je ne les rejeterai pas, pas plus que Je ne les haïrai, ne les détruirai ou ne briserai Mon alliance avec eux. Car Je suis l'Éternel, leur D.ieu ».

La Paracha se conclut avec les lois concernant la manière de calculer la valeur des différents types d'engagements pris pour D.ieu et la Mitsva de prélever un dixième des produits agricoles et du bétail.

#### La plus belle forme de Tsedaka

La Mitsva de la Tsedaka est mentionnée à de multiples reprises, dans la Torah, et chaque fois dans un contexte différent. Ces divergences nous offrent une perspective de l'approche de la Torah sur cette Mitsva capitale, celle que nos Sages lient à la Rédemption (parmi ses qualités multiples) :

« La Tsedaka est grande car elle hâte la Rédemption. » (Talmud, Bava Batra 10a).

Dans la Paracha Behar, nous lisons la description de celui qui soutient ceux qui sont pauvres, en ces termes :

« Si l'un de tes prochains devient nécessiteux et que sa main tremble, tu devras le soutenir, qu'il soit converti ou résident, et il vivra avec toi. »

Selon Rachi, ce commandement particulier implique qu'il faut aider le pauvre avant même qu'il ne s'appauvrisse. « Ne le laisse pas défaillir. Si tu le laisses, il sera beaucoup plus difficile de le relever. »

## Edito

### Le jour qu'il ne faut pas manquer !

Certains noms parlent par eux-mêmes sans qu'il soit nécessaire d'y ajouter une précision quelconque. Ici, il s'agit d'un nom et d'une date : Rabbi Chimon Bar Yo'hai, Lag Baomer. Ce 33<sup>ème</sup> jour de l'Omer est parmi nous cette semaine et son éclat particulier embrase tout l'horizon de nos consciences, continuant de nous éclairer bien longtemps après son passage. Souvenons-nous : Rabbi Chimon, une époque terrible où les Romains occupent la Terre d'Israël et oppriment sans pitié le peuple juif. C'est un temps de drame, au point que Rabbi Chimon lui-même doit s'enfuir, se cacher dans une grotte, fuyant la barbarie de l'ennemi. Est-ce bien dans un tel contexte qu'on aurait attendu le jaillissement d'une lumière qui, depuis lors, ne cesse de nous éclairer : le Zohar, le sens profond de la Torah ? Et pourtant, Rabbi Chimon fait de ce jour, celui de son départ de ce monde, un jour d'élévation, d'union avec D.ieu, en un mot le « jour de sa Hilloula ».

Pour le monde tout entier, c'est un nouveau temps qui commence. Il y aura malheureusement encore des époques difficiles, des périodes où le désespoir s'installera dans de nombreux esprits. Mais la puissance incarnée par Rabbi Chimon et amenée dans ce monde par son enseignement n'en disparaîtra jamais. De fait, elle nous accompagne jour après jour, constamment. Rabbi Chimon. Certes, une interrogation monte inévitablement à l'esprit. Il est question ici d'une sagesse infinie, véritablement accessible à une petite minorité intellectuelle et spirituelle. Cela concerne-t-il chacun, au point que ce jour de Lag Baomer soit devenu une date de célébration pour tous ?

Précisément, la grandeur de Rabbi Chimon est non seulement le degré qu'il atteignit personnellement mais aussi le fait que, sans renoncer à ce qu'il était, il sut redescendre vers le monde, garder intacte la préoccupation de l'autre. Ne dit-il pas « je peux acquitter le monde entier du jugement » ? Comme les sages du Talmud l'ont affirmé hautement : « On peut se fier à Rabbi Chimon en temps de difficulté. » Avec le jour de Lag Baomer, chargé de cette force insaisissable mais si présente, c'est tout cela que nous recueillons. Aujourd'hui, par le mérite de Rabbi Chimon, tout cela est à notre portée, en nous. Et la signification profonde de la Torah est le privilège de chacun par l'enseignement du Baal Chem Tov, la 'Hassidout. Comme en un évident prélude à la venue imminente de Machia'h, annoncée en ces termes en introduction au Zohar : « Par ce livre que tu as écrit, les Juifs seront libérés d'exil avec miséricorde. »

par 'Haïm Chnéor Nisenbaum

LAG BAOMER : mardi 9 mai 2023

Suite en page 2

#### ÎLE-DE-FRANCE

Entrée : 21h 03  
Sortie : 22h 21

Bordeaux 21.02  
Deauville 21.14  
Grenoble 20.38  
Lille 21.06

Lyon 20.43  
Marseille 20.34  
Montpellier 20.41  
Nancy 20.47  
Nantes 21.13

Nice 20.27  
Rouen 21.10  
Strasbourg 20.40  
Toulouse 20.50

A partir du dimanche 7 mai 2023 Pose des Téfines : 5h 07 Heure limite du Chema : 10h 04

Selon le Rambam (Maimonide) dans Hil'hot Tsedaka, ce commandement se réfère également au fait d'aider en proposant un prêt ou en trouvant un emploi à quelqu'un etc. de sorte que la personne puisse se maintenir sans avoir besoin de recourir à la Tsedaka. Cette approche, maintient le Rambam, représente le plus haut niveau de Tsedaka.

### Pas de condescendance

En approfondissant ce verset, nous pouvons y discerner une nuance dans la Tsedaka qui élève cette Mitsva à un niveau encore supérieur. En le lisant, on peut se demander pourquoi la Torah trouve-t-elle nécessaire d'ajouter : « et il vivra avec toi » ? N'aurait-il pas suffi d'avoir déclaré : « tu devras le soutenir » ?

Et en outre, que signifient précisément ces mots ? Quand une personne donne de la Tsedaka aux pauvres et aux nécessiteux, et tout particulièrement si la personne est pauvre, au sens spirituel du terme, comme le statue le Talmud (Nedarim 41a) : « il n'existe de pauvreté que dans la connaissance », elle peut avoir tendance à se mettre sur un piédestal et regarder l'individu qu'elle aide avec condescendance.

C'est la raison pour laquelle la Torah nous adresse ces paroles : « Si l'un de tes prochains devient nécessaire et que sa main tremble, tu devras le soutenir, qu'il soit converti ou résident, et il vivra avec toi ».

Cela signifie que l'on peut arriver à la conclusion que notre prochain est nécessaire et se trouve à un niveau très bas, « il défaille », et l'on en vient à être tenté de l'aider d'une manière qui suggère que notre force est supérieure à la sienne. On peut considérer cet individu comme quelqu'un qui flanche et est tellement bas qu'il a besoin de notre philanthropie.

Les mots hébreux « Vé'hé'hzakta Bo » - « tu devras le soutenir » peuvent également signifier « et tu le domineras ». On peut l'aider pour exprimer notre supériorité morale et notre force spirituelle par rapport à lui, qui est dans le besoin et inférieur. En fait,

la raison même pour laquelle on l'assiste est en réalité le désir de démontrer notre propre supériorité.

C'est donc contre cette attitude condescendante à l'égard du pauvre, dans le processus de l'aide qu'on lui apporte, que la Torah conclut : « Il vivra avec toi ». On le considérera comme notre égal.

### La vraie vie

On peut dès lors comprendre ces paroles. C'est uniquement lorsque l'on considère et l'on traite la personne démunie et chancelante comme un égal, qu'elle peut réellement vivre. Un pauvre fait partie des quatre types d'individus opprimés dont le Talmud dit qu'il est comparable à un mort (Nedarim 64b). Aider autrui en soulignant sa solitude et sa dégradation ne fait que renforcer son complexe d'infériorité et lui fait ressentir qu'il lui manque le don même de la vraie vie. Rien ne change alors chez lui, du point de vue qualitatif.

Avant d'être assisté, il était considéré comme dépourvu de vie réelle et même maintenant qu'il a été aidé, son statut « inanimé » n'a fondamentalement pas changé. La Torah affirme donc que lorsque l'on aide quelqu'un de telle sorte qu'on lui redonne sa dignité, qu'on le considère comme son égal, on lui donne en fin de compte le don ultime, le don de la vie !

### Le Machia'h, le pauvre à dos d'âne

Le Machia'h est comparé à un pauvre. Dans le livre du prophète Zék'harya (9 :9), le Machia'h est décrit comme « un homme pauvre à dos d'âne ». Cette image a reçu de nombreuses interprétations. Mais à la lumière de ce que nous venons de voir concernant l'attitude à adopter à l'égard du nécessaire, l'on peut suggérer la suivante : tout autant que nous dépendons du Machia'h pour nous libérer de l'exil, car c'est la mission pour laquelle il a été choisi, le Machia'h dépend de nous. Le Machia'h est décrit comme un roi qui n'arborera ce titre que lorsque le peuple l'aura accepté

comme son monarque. Dans les mots de nos Sages : « il n'existe pas de roi sans nation ». Cela est vrai de chaque monarque mais d'autant plus du Machia'h dont la relation avec le peuple est encore plus proche et plus profonde que la relation des autres rois avec le leur. Cela s'appuie sur les enseignements du Baal Chem Tov selon lequel chaque personne possède une étincelle du Machia'h. Le Machia'h a besoin que notre étincelle soit allumée pour qu'il puisse briller de toute sa lumière.

Pendant l'exil, avant que qu'il ne se révèle complètement, le Machia'h est donc considéré comme pauvre et nécessiteux parce qu'il dépend de notre « aide ». Il a besoin de notre contribution.

Dans le livre des Psaumes, le Roi David déclare : « Il t'a demandé Ta vie, Tu lui as donné, longue vie à tout jamais ». (Tehilim 21 :5)

Selon le Talmud (Soukkah 52a), le Roi David décrit la supplique du Machia'h à D.ieu pour qu'il lui donne la vie. Mais pourquoi le Machia'h demanderait-il la vie ? Nous pouvons comprendre, à la lumière de ce qui vient d'être dit, que le Machia'h, notre tout dernier dirigeant, a besoin de notre contribution, de notre assistance, sinon il reste dans son état de pauvreté : « un pauvre à dos d'âne », état comparé à l'absence de vie.

### Comment donner la vie au Machia'h ?

Quand nous montrons notre impatience et notre aversion devant les conditions douloureuses et suffocantes de l'exil, en criant à D.ieu : « ad mataï », « jusqu'à quand ? », nous exprimons au Machia'h que nous sommes prêts à quitter l'exil et à entrer dans l'Ère de la Rédemption.

Quand nous commençons à vivre notre vie de façon plus orientée vers la Guéoula, la Rédemption, en y mettant plus de pureté et plus d'idéalisme, nous précipitons le moment où le Machia'h revêtira son manteau de leadership. Puisse D.ieu faire que cela ait lieu dans l'immédiat !

## Etude du RAMBAM

### • DIMANCHE 7 MAI – 16 IYAR

**Mitsva négative n° 11:** Il nous est interdit de fabriquer une stèle auprès de laquelle on se rassemble pour l'honorer, même si on l'érige dans le but de servir l'Éternel.

**Mitsva négative n° 12:** Il nous est interdit de faire des pierres taillées pour nous y prosterner même si cette prosternation est destinée à l'Éternel.

**Mitsva négative n° 13:** Il nous est interdit de planter des arbres dans le Temple ou vers l'Autel pour le décorer ou l'embellir, même si c'est dans l'intention de servir D.ieu car c'est de cette manière que les idolâtres adoraient leurs dieux.

**Mitsva positive n° 185:** Il s'agit du commandement nous enjoignant de détruire tout culte et temple païen.

**Mitsva négative n° 25:** Il nous est interdit d'augmenter notre fortune avec quelque objet en rapport avec le culte païen.

**Mitsva négative n° 22:** Il nous est interdit de tirer profit des ornements dont sont parées les idoles.

**Mitsva négative n° 48:** Il nous est interdit de conclure une alliance avec les hérétiques et de les laisser pratiquer tranquillement leur hérésie. Il s'agit des sept peuples.

**Mitsva négative n° 50:** Il nous est interdit d'accorder grâce aux idolâtres et de louer toute chose qui leur soit propre.

**Mitsva négative n° 51:** Il nous est interdit de permettre à des idolâtres de venir habiter dans notre pays pour que nous ne soyons pas habitués par leur hérésie.

**Mitsva négative n° 30:** Il nous est interdit d'imiter les coutumes des

incroyants et de nous comporter selon leurs habitudes, même pour l'habillement et les réunions sociales.

**Mitsva négative n° 33:** Il nous est interdit de nous livrer à la divination.

**Mitsva négative n° 31:** Il nous est interdit de pratiquer des enchantements.

**Mitsva négative n° 32:** Il nous est interdit d'adapter notre comportement aux périodes fixées en fonction des astres en disant par exemple, « aujourd'hui, c'est un jour propice à tel acte et nous l'accomplirons ».

### • LUNDI 8 MAI – 17 IYAR

**Mitsva négative n° 35:** C'est l'interdiction qui nous a été faite d'employer des charmes, c'est-à-dire de prononcer des paroles en faisant croire qu'elles ont des effets bienfaisants ou nuisibles.

**Mitsva négative n° 38:** C'est l'interdiction qui nous a été faite de demander des informations aux morts.

**Mitsva négative n° 36:** Il est interdit d'aller interroger un nécromancien et de lui demander conseil.

**Mitsva négative n° 37:** C'est l'interdiction qui nous a été faite d'interroger un Yide'oni et de lui demander un renseignement.

**Mitsva négative n° 34:** C'est l'interdiction qui nous a été faite de pratiquer la magie.

**Mitsva négative n° 43:** Il est interdit de se raser les tempes, ainsi qu'il est dit : « Ne taillez pas en rond les extrémités de votre chevelure ».

Extrait  
du Séfer  
Hamitsvot  
(Maïmonide)

Une étude  
quotidienne  
instaurée par  
le Rabbi pour  
l'unité du  
peuple juif



## MA MISSION À YAD VASHEM

*Il y a un mois, Rav Ephraïm Mol avait été pressenti pour réciter la prière E-I Malé Ra'hamim devant des centaines de participants à Jérusalem pour Yom Hazikarone, le Jour du Souvenir des martyrs de la Shoah. Cette cérémonie devait être retransmise à des millions de spectateurs à travers le monde et Rav Ephraïm Mol s'y préparait avec la rigueur qui le caractérisait. Victime d'un accident vasculaire cérébral, il ne put accomplir ce dernier devoir filial auquel il tenait tant et décéda quelques jours plus tard. Séparé à jamais de ses parents sauvagement assassinés dans les camps nazis, Ephraïm porta toute sa vie le poids de cette période tragique mais choisit la vie, une vie de Torah et, une fois à la retraite, il devint guide à Yad Vashem, le musée consacré au souvenir de la Shoah à Jérusalem.*

« On me demande à chaque fois où était D.ieu pendant la Shoah, comment se fait-il que, justement moi qui ai survécu, je tiens à respecter les lois de la Torah. Je reprends alors les mots du Rabbi de Loubavitch : il n'y a pas d'explication logique à la Shoah. Les gens qui croient en D.ieu n'ont pas de questions, ceux qui n'y croient pas ne seront jamais satisfaits par aucune réponse. Ce n'est que dans le judaïsme et sa pratique que je trouve comment réparer ce monde ».

Ephraïm – Freddy n'avait que quatre ans et demi quand sa mère, bouleversée par le sort funeste qui la guettait, lui remit deux photos, d'elle et de son mari et l'embrassa une dernière fois. Il était né en 1938 à Bruxelles, de parents juifs qui avaient fui l'antisémitisme, le communisme et la misère de la Pologne. Quand, en 1942, ils voulurent s'enfuir en Suisse, ils furent dénoncés et remis à la Gestapo. Les adultes furent déportés, l'enfant fut confié à un monastère, ne conservant de ses parents que ces deux photos. Durant deux semaines, il resta au couvent, en compagnie d'autres enfants venus de partout puis fut envoyé dans un orphelinat juif à Paris. Au bout de trois semaines, le petit Freddy, comme on l'appelait, fut adopté par une famille juive où on l'éleva avec amour et dévouement. Le

père adoptif avait un ami dans la police française qui le prévenait avant chaque rafle – ce qui lui permettait de cacher l'enfant juif polonais chez des voisins chrétiens charitables au moment voulu. La famille adoptive, bien que juive, était très assimilée, ne respectait même pas Yom Kippour et envoya l'enfant adopté dans une école catholique. « Mais je savais au fond de moi que j'étais juif ; on m'avait appris à mentir, à prétendre que je n'avais pas encore six ans afin que je ne sois pas obligé de porter l'étoile jaune dans la rue. Tout ceci était très angoissant et j'étais assailli de questions sans réponses quant à ma véritable identité. A leur tour, les Juifs français furent raflés : les parents adoptifs se cachèrent dans l'appartement d'une voisine non-juive qui, de son côté, emmena Freddy-Ephraïm dans une lointaine banlieue et s'occupa de lui avec dévouement. Dans cette nouvelle école, les élèves harcelaient cet enfant juif, le frappaient et l'humiliaient sans qu'il en comprenne la raison.

Après la guerre, Freddy-Ephraïm retrouva ses parents adoptifs et la vie recommença. « Bien que j'aie toujours su que le judaïsme était plus vrai que le christianisme, je me posais des questions : si D.ieu existait, j'avais quelques questions dures à Lui poser et je préférerais éviter de penser à ce sujet. Pour moi, tout ceci était une souffrance trop lourde à porter, je voulais profiter de la vie, comme mes camarades, sans étoile jaune. Je voulais juste être un bon Français ».

En 1956, au moment de la Guerre de Suez, je regardai avec surprise la une des journaux dans la rue : des photos de soldats juifs, les chaussures abandonnées par les soldats égyptiens dans le désert du Sinaï... il existait donc un pays où des Juifs vivaient fièrement, se battaient... J'avais lu dans la Bible que D.ieu avait promis une terre à Son peuple... Alors que j'avais honte de mon identité, d'autres Juifs parlaient hébreu et se battaient victorieusement contre leurs ennemis : pour moi, ce fut une révélation ! Je me précipitai à des conférences, je lisais tout ce que je trouvais sur

le sujet mais mes parents adoptifs ne voulaient rien entendre. Je souhaitais monter en Israël mais ils estimaient que j'avais une dette envers la France : j'effectuai donc mon service militaire obligatoire de trois ans, j'ai participé à la guerre d'Algérie et c'est là, dans un village, que j'ai fait la connaissance d'une communauté organisée dont le rabbin m'expliqua : « Notre père Avraham a brisé les idoles de son père. Tu ne pourras pas changer le point de vue de tes parents adoptifs mais ils n'ont pas le droit de t'empêcher de vivre selon tes convictions ! ». Après mon service militaire, j'estimai avoir rempli mon devoir envers la France et je montai enfin en Israël. J'y trouvai du travail, je me mariaï et je fus enrôlé dans l'armée où je fis connaissance de Rav Yts'hak Yidger qui me fit mieux connaître le judaïsme et la 'Hassidout ».

Pendant la guerre de Kippour en 1973, Ephraïm Mol fut envoyé à la frontière égyptienne. Le commandant intima à l'armée de se préparer à une attaque chimique : pour porter le masque à gaz, tous les soldats devaient se raser la barbe. Ephraïm supplia qu'on le laisse d'abord demander au Rabbi de Loubavitch comment agir : il parvint à contacter un 'Hassid qui transmit immédiatement sa requête à New York. Le Rabbi répondit qu'il n'était pas nécessaire de se raser la barbe – en d'autres mots, le Rabbi signifiait qu'il n'y avait pas à craindre d'attaque chimique...

Arrivé à l'âge de la retraite, Ephraïm écrivit ses mémoires qu'il transmit à l'institut Yad Vashem : là on lui proposa de servir de temps en temps de guide, ce qu'il accepta, surtout du fait qu'il maîtrisait aussi bien le français que l'anglais et l'hébreu. Son apparence 'hassidique impressionnait ses interlocuteurs encore davantage que ses paroles... Mais sa plus grande source de fierté restait sa famille : ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants suivent la voie 'hassidique que lui et son épouse Ra'hel ont choisie. Que son souvenir soit une source de bénédictions !

Meir Segal - Kfar Chabad N° 2006

Traduit par Feiga Lubecki

## ÉTINCELLES

### DE MACHIA'H

### LA SOUMISSION AUX NATIONS

Le Talmud (Bera'hot 34b) enseigne : « Il n'y a aucune différence entre l'époque actuelle et le temps de Machia'h sauf (notre émancipation) de la soumission aux nations ».

Le Baal Chem Tov donne une explication plus profonde de cette phrase : celui qui ne croit pas que la Providence Divine pénètre chaque aspect du monde est asservi par l'impureté qui dissimule la réalité de la création. C'est le sens de la « soumission aux nations ». Mais, au temps de Machia'h, l'esprit d'impureté sera chassé de la terre. Alors la Providence divine deviendra manifeste et chacun verra que tout provient de D.ieu.

(d'après Keter Chem Tov, sec. 607) H.N.

## Etude du RAMBAM

**Mitsva négative n° 44:** C'est l'interdiction qui nous a été faite de nous raser la barbe, laquelle se compose de cinq parties : la mâchoire supérieure droite, la mâchoire supérieure gauche, la mâchoire inférieure droite, la mâchoire inférieure gauche et le menton.

**Mitsva négative n° 40:** C'est l'interdiction faite aux hommes de revêtir des parures féminines.

**Mitsva négative n° 39:** C'est l'interdiction qui a été faite aux femmes de porter des habits d'hommes et de se parer de leurs bijoux.

**Mitsva négative n° 41:** C'est l'interdiction d'imprimer sur notre corps une marque quelconque, qu'elle soit bleue, rouge ou de n'importe quelle couleur, à la manière des idolâtres.

**Mitsva négative n° 45:** C'est l'interdiction de nous taillader le corps, comme le font les idolâtres.

**Mitsva négative n° 17:** C'est l'interdiction qui nous a été faite de tondre les cheveux de la tête, en l'honneur d'un mort, comme le font les idiots.

- MARDI 9 MAI – 18 IYAR
- MERCREDI 10 MAI – 19 IYAR
- JEUDI 11 MAI – 20 IYAR

**Mitsva positive n° 73:** Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint de se confesser devant

D.ieu de toute faute que l'on a commise, [aussi bien] lorsqu'on apporte un sacrifice que lorsqu'on n'apporte pas de sacrifice. Ainsi qu'il est dit : « Et ils confesseront les fautes qu'ils ont commises ».

### • VENDREDI 12 MAI – 21 IYAR

**Mitsva positive n° 73:** Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint de se confesser devant D.ieu de toute faute que l'on a commise, [aussi bien] lorsqu'on apporte un sacrifice que lorsqu'on n'apporte pas de sacrifice. Ainsi qu'il est dit : « Et ils confesseront les fautes qu'ils ont commises ».

**Mitsva positive n° 10:** Il s'agit du commandement qui nous a été ordonné de réciter le Chéma deux fois par jour, comme il est dit : « Tu en parleras à ton coucher et à ton lever ».

### • SAMEDI 13 MAI – 22 IYAR

**Mitsva positive n° 10:** Il s'agit du commandement qui nous a été ordonné de réciter le Chéma deux fois par jour, comme il est dit : « Tu en parleras à ton coucher et à ton lever ».

**Mitsva positive n° 5:** Il s'agit du commandement nous ordonnant de servir D.ieu, qu'Il en soit glorifié. Cet ordre est répété plusieurs fois dans la Torah.

# La Hala'ha DE LA SEMAINE

## QUELQUES LOIS CONCERNANT LE RESPECT DES PARENTS

- 1) Ne t'assieds pas sur le siège réservé à ton père ou à ta mère, à la maison ou à la synagogue.
- 2) Que les ordres de ton père ou de ta mère soient obligatoires à tes yeux ; efforce-toi de les accomplir exactement et avec empressement.
- 3) Quand tes parents parlent, ne les interromps pas et ne les contredis pas – même si tu sais qu'ils se trompent. Essaie simplement de leur poser des questions et de leur parler poliment jusqu'à ce qu'ils acceptent tes arguments.
- 4) Honore tes parents et cause-leur de la satisfaction ; évite évidemment de leur causer de la peine par ta conduite.
- 5) Si tes parents te demandent de montrer tes connaissances dans l'étude de la Torah, obéis-leur de bon cœur et avec empressement car une telle conduite est considérée comme leur faire honneur.
- 6) Quand tes parents te réveillent le matin, lève-toi rapidement et ainsi tu gagneras deux Mitsvot : tu auras obéi à tes parents et tu seras à l'heure pour la prière et l'étude de la Torah.
- 7) Honore ton grand frère, vis en paix et en harmonie avec tes frères et sœurs et cela causera une grande satisfaction à vos parents.

Le Rabbi – Notes adressées à Rav Ushpol (zal)  
Séder Hanhagua Letalmidim – Living with the Rebbe  
Traduit par Feiga Lubecki



# LEADER CASH

Du choix et des prix bas !

## MAGASINS CASHER AU SERVICE DE LA COMMUNAUTÉ

- Paris 16<sup>e</sup> : 86 rue d'Auteuil
  - Paris 19<sup>e</sup> : 82 rue Petit
  - 92300 Levallois : 81 rue Jules Guesde
  - 93220 Gagny : 71 Avenue Henri Barbusse
  - 94410 S. Maurice : 56 bis Av. du MI de Lattre de Tassigny
- Une équipe chaleureuse et dynamique
- Beaucoup de choix
  - Prix défiant toute concurrence
  - Accueil chaleureux
  - Livraison gratuite

Ouvert du dimanche au jeudi de 8h à 21h – Le vendredi de 8h jusqu'à 1h avant Chabbat

**RIMON**  
Simple au quotidien

contact@so-sacs.com - 06.50.39.19.58

EMBALLAGES - VAISSELLE JETABLE / RÉUTILISABLE & BIODEGRADABLE - HYGIÈNES

**Orpi** Orpi Optimum  
Rudy HAROSCH  
350 rue des Pyrénées – Paris 20<sup>e</sup>  
3 Agences à votre service  
Marais – Buttes Chaumont – Jourdain/Belleville

Simplifiez-vous la vie,  
la gestion complète de vos biens  
avec assurance loyers impayés

Estimation offerte sous 48h  
Tél : 01.42.00.02.02  
optimum@orpi.com

3 mois d'honoraires de gestion offerts avec le code : SIDRA

**SNTS SOLUTION NUMÉRIQUE SECURITE**  
GROUPE  
01 80 91 59 14

INSTALLATION, MAINTENANCE & DÉPANNAGE

- Caméra & Vidéo-Surveillance
- Alarme & Télésurveillance
- Contrôle d'accès & Interphonie
- Serrurerie & Portes blindées
- Store, Volet & Rideau métallique

Nous recrutons des commerciaux

**Carrosserie Peinture**  
Mécanique-Pare-brise  
FRANCHISE OFFERTE (voir conditions au garage)

VEHICULES DE REMPLACEMENT

Spécialiste de vos retours de leasing  
Agréé réparateur véhicules hybride et électrique (norme NF C18-550)

BORNE DE RECHARGE RAPIDE SUR PLACE 07.62.00.60.99  
01.57.42.57.42

demandez shmouel  
directauto@orange.fr  
43 Chemin des vignes-93000 Bobigny  
www.direct-auto.fr

ÉCLAIRONS  
NOTRE QUOTIDIEN  
EN REGARDANT  
CHAQUE JOUR UNE  
VIDÉO DU RABBI...

Recevoir par WhatsApp  
la VIDÉO DU RABBI  
sous-titrée en français

Comment recevoir la vidéo ?  
Enregistrez le numéro  
+33 7 81 53 60 93  
dans vos contacts et envoyez  
un message WhatsApp  
en écrivant «OUI».

Un projet du Keren Chmouel - Beth Loubavitch IDF  
en partenariat avec JEM France.

Le Beth Loubavitch  
vous propose son  
**Talmud Torah**  
à la maison

dirigé par **MORÉ YOSSI**  
couteur de  
« A Chaque Enfant Son Histoire »

- ✓ 1h de cours le dimanche ou le mercredi
- ✓ Morale et Mitzvot, enseignements et enseignantes expérimentés
- ✓ Classes à petits effectifs

Inscription  
06 34 20 70 18  
Places limitées

Possibilité de cours particulier Préparation à la Bar-Mitsva  
לימוד יסודי בו אקור וצבורה בת שרה

**ARDESS**  
LE CACHER EN LIGNE .eu

www.pardess.eu



Maintien & Aide  
à domicile

• Personnes âgées • Familles, garde d'enfants  
• Situation d'handicap • Toilette, Ménage, Repassage ...  
Prise en charge agréée APA, CAF, Mutuelles, Assurances

**AGE INTER SERVICES**  
3, rue des Boulets - 75011 Paris  
Paris et Val de Marne 01 43 28 80 00